



# Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

**9617<sup>e</sup>** séance

Mercredi 24 avril 2024, à 16 h 15

New York

*Provisoire*

---

<i>Présidents :</i>	M <sup>me</sup> Frazier/M. Camilleri . . . . .	(Malte)
<i>Membres :</i>	Algérie . . . . .	M. Bendjama
	Chine . . . . .	M. Geng Shuang
	Équateur . . . . .	M. De La Gasca
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Wood
	Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
	France . . . . .	M. de Rivière
	Guyana . . . . .	M <sup>me</sup> Persaud
	Japon . . . . .	M. Yamazaki
	Mozambique . . . . .	M. Bambissa
	République de Corée . . . . .	M. Sangjin Kim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
	Sierra Leone . . . . .	M. Sowa
	Slovénie . . . . .	M. Žbogar
	Suisse . . . . .	M <sup>me</sup> Baeriswyl

## Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 16 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, nommée en application de la résolution 2720 (2023), à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> Kaag.

**M<sup>me</sup> Kaag** (*parle en anglais*) : Près de sept mois se sont écoulés depuis l'attaque terroriste perpétrée le 7 octobre 2023 par le Hamas contre Israël – un pays qui reste marqué par le profond traumatisme causé par cette attaque et l'incertitude quant au sort des otages. À Gaza, au cours de la même période, plus de 34 000 personnes ont été tuées et des dizaines de milliers d'autres ont été blessées ou mutilées. Les moyens de subsistance, les maisons, les écoles et les hôpitaux ont été détruits. L'infrastructure sanitaire de Gaza a été anéantie. Les quelques hôpitaux encore debout peinent à fonctionner en raison de graves pénuries d'approvisionnement et de fréquentes coupures d'électricité. Alors que l'été approche et que les températures augmentent, les maladies transmissibles menacent de se répandre dans la bande de Gaza. Les enfants, qui souffrent le plus dans toutes les crises, sont privés de l'accès à la nutrition, à la protection et à l'éducation, et leur avenir est en jeu. La pénurie de denrées alimentaires et d'autres biens essentiels a également entraîné la rupture de l'ordre civil et le délitement progressif du tissu social à Gaza. Il n'y a plus de maintien de l'ordre effectif. Comme l'a déclaré le Secrétaire général, nous avons la responsabilité commune de garantir un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza, la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire (voir S/PV.9602).

Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité, le 7 mars, j'ai poursuivi mes discussions avec les principaux gouvernements et parties prenantes de la région. J'ai

également discuté avec les Gouvernements d'Israël, de la Jordanie, de l'Égypte et de Chypre d'une série de propositions détaillées, élaborées par mes soins, afin d'accélérer et de rationaliser la livraison de marchandises à Gaza et d'assurer un approvisionnement régulier en marchandises à distribuer en toute sécurité dans toute la bande de Gaza. Aujourd'hui, je ferai part au Conseil de mon évaluation de la mise en œuvre de la résolution 2720 (2023), en évoquant notamment les domaines dans lesquels des progrès ont été accomplis ou non. Je tiens à souligner d'emblée qu'un changement de paradigme est nécessaire pour continuer à répondre aux immenses besoins de la population civile de manière sûre et sécurisée.

Comme je l'ai déjà dit, des opérations humanitaires efficaces ne peuvent se résumer à compter des camions. C'est une fausse mesure qui ne permet pas de déterminer si l'aide humanitaire est suffisante, et encore moins si elle répond aux besoins humanitaires de base. Par exemple, la prise en charge des enfants ou des femmes enceintes souffrant de malnutrition aiguë ne consiste pas à consommer davantage de calories. Ils ont besoin d'une alimentation thérapeutique et complémentaire ainsi que de soins médicaux à long terme. L'efficacité des opérations humanitaires suppose également qu'il y ait un flux continu afin de fournir une aide de qualité en quantités requises. Il faut donc continuer de mettre l'accent sur le volume, la prévisibilité et la durabilité d'une aide diversifiée afin d'accroître l'assistance. Les organismes humanitaires doivent être en mesure d'acheminer de la nourriture, des médicaments et de nombreuses autres fournitures en toute sécurité et par tous les itinéraires et points de passage possibles dans l'ensemble de la bande de Gaza.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle clef dans la fourniture d'une aide humanitaire vitale et de services sociaux essentiels, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation, aux réfugiés de Palestine. De ce fait, l'UNRWA est irremplaçable et indispensable en tant que bouée de sauvetage humanitaire et doit être autorisé à s'acquitter de son mandat.

Le 5 avril, le Gouvernement israélien a pris plusieurs engagements afin d'améliorer l'acheminement de l'aide en réponse aux demandes de l'ONU et de la communauté internationale. Un certain nombre de mesures ont été prises, notamment l'augmentation du volume d'aide autorisée, inspectée et acheminée à Gaza ; l'ouverture temporaire du point de passage d'Erez et l'ouverture du port d'Ashdod pour les biens humanitaires ; l'augmentation du nombre de camions entrant directement à Gaza depuis la Jordanie par le pont Allenby/Husseini et un accès accru au nord ; les préparatifs pour l'ouverture d'autres points de passage dans

le nord ; la poursuite de l'utilisation de la porte 96 ; l'allongement des heures d'ouverture des points de passage de Kerem Shalom/Karam Abou Salem et de Nitzana ; la reprise des activités de certaines boulangeries dans le nord et le centre de Gaza ; et la réparation en cours de la conduite d'eau de Nahal Oz. J'ai également été informée que l'accord avait été donné pour du matériel de communication essentiel et l'augmentation de l'allocation de carburant.

Alors que la mise en œuvre de certaines mesures est en cours, d'autres mesures concrètes et urgentes sont nécessaires pour ouvrir la voie à l'acheminement durable de biens humanitaires et commerciaux à Gaza en termes de volume, de besoins et de portée. Compte tenu de l'ampleur des destructions et de l'étendue des souffrances humaines, chaque jour compte.

L'ONU est en contact avec le Gouvernement israélien au sujet d'autres mesures devant être mises en œuvre d'urgence ou de manière continue. Elles portent notamment sur des questions relatives aux procédures appliquées aux points de contrôle, la réparation urgente des routes, l'approbation rapide pour permettre aux convois humanitaires de se déplacer comme prévu, et l'approbation d'appareils de communication supplémentaires, de véhicules blindés et de pièces de rechange pour le matériel essentiel. Il est tout aussi urgent de parvenir à un accord sur l'évacuation des malades et des blessés. L'acheminement à grande échelle nécessite un système de notification humanitaire opérationnel et des communications améliorées et directes entre les acteurs humanitaires et les décideurs militaires sur le terrain. Une déconfliction efficace et crédible est vitale pour tous les acteurs humanitaires à Gaza. Cette liste de mesures élémentaires n'est pas exhaustive. Leur mise en œuvre est urgente. Mon bureau est en train de mettre en place un cadre de suivi pour évaluer les progrès et l'effet des mesures adoptées, et je ferai rapport au Conseil en temps voulu.

Je vais maintenant faire le point sur la diversification des itinéraires logistiques en application de la résolution 2720 (2023). En ce qui concerne la Jordanie, mon équipe a travaillé avec les autorités compétentes pour ouvrir le couloir terrestre depuis la Jordanie selon de nouvelles modalités rationalisées. Cela a permis d'augmenter le nombre de camions, et donc le volume, avec un seul transbordement au point de passage de Gaza, et ce volume pourrait encore croître. L'ensemble du système des Nations Unies planifie la réception et la distribution de marchandises à grande échelle, directement de la Jordanie vers le nord de Gaza via le point de passage d'Erez. Cet itinéraire est à la fois efficace et crucial pour atteindre les civils dans le nord de la bande de Gaza et au-delà.

En ce qui concerne l'Égypte, compte tenu de l'importance du flux d'aide en provenance de ce pays, nous

continuerons de rationaliser les opérations et d'optimiser l'accès par les points de passage de Rafah et de Kerem Shalom/Karam Abou Salem. Nous menons un dialogue constructif afin d'étudier les possibilités d'optimiser l'efficacité de l'aide acheminée par l'Égypte. Afin de rationaliser davantage l'accès des convois humanitaires à Gaza depuis Rafah, l'ONU a proposé de créer une unité d'inspection, de surveillance et de vérification du côté palestinien du point de passage de Rafah. Le couloir terrestre depuis l'Égypte, en particulier via le point de passage de Rafah, est important compte tenu du volume qu'il représente pour l'aide humanitaire mais aussi pour le relèvement rapide et la reconstruction de Gaza en temps voulu.

S'agissant de Chypre, le couloir maritime offre une capacité supplémentaire pour acheminer l'aide humanitaire à Gaza. Il ne peut en aucun cas se substituer à l'acheminement par voie terrestre et n'a pas vocation à le faire. Les voies terrestres sont le seul moyen d'acheminer l'essentiel des fournitures nécessaires. Les préparatifs pour la construction du port flottant et de la jetée au large de Gaza progressent avec la participation des États-Unis et d'autres États Membres. L'ONU a présenté les paramètres selon lesquels elle peut jouer un rôle significatif dans la distribution de l'aide par ce couloir. Mon bureau a proposé un mécanisme de financement multidonateur et fournit un soutien du Secrétariat au couloir maritime afin d'assurer la pleine coordination avec les opérations sur le terrain à Gaza. Des observateurs des Nations Unies ont été déployés à Chypre dans le cadre du mécanisme prévu par la résolution 2720 (2023).

Enfin, en ce qui concerne les parachutages et compte tenu de ce qui précède, plusieurs États Membres ont fait part de leur intention de supprimer progressivement ce mode d'acheminement, parallèlement à l'intensification de l'assistance par voie terrestre et maritime.

J'ai le plaisir d'annoncer que la mise en place du mécanisme pour Gaza en application de la résolution 2720 (2023) commencera dans les prochains jours, et je suis reconnaissante de la coopération constructive à cet égard. Le mécanisme s'appliquera dans un premier temps aux itinéraires de Chypre et de Jordanie, respectivement. Des consultations techniques seront bientôt conclues avec l'Égypte en ce qui concerne cet itinéraire. J'ai informé le Gouvernement israélien de l'opérationnalisation du mécanisme conformément à la résolution. Une base de données et un système de notification seront mis en ligne pour toutes les marchandises destinées à Gaza via les itinéraires logistiques. L'autorisation de déployer des observateurs internationaux aux points de passage, d'inspection et de ravitaillement a été demandée aux autorités compétentes. La vérification

et la surveillance à l'intérieur de Gaza commenceront dès que possible. Dans les semaines à venir, mon bureau sera également opérationnel à Gaza. La mise en place du mécanisme permettra d'établir un ordre de priorité et d'assurer la prévisibilité, la visibilité et le suivi des fournitures destinées à Gaza. Comme le prévoit la résolution, le mécanisme est conçu pour faciliter et appuyer le travail de tous les partenaires humanitaires sur le terrain.

L'ampleur des destructions et les effets dévastateurs de la guerre sur l'ensemble de la population de Gaza appellent un plan d'aide ambitieux et global, assorti d'investissements à la mesure des objectifs fixés. La récente évaluation provisoire des dégâts menée par l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale illustre l'ampleur des dégâts et l'importance des investissements nécessaires dans tous les secteurs, par exemple pour reconstruire et réparer les plus de 84 % des établissements de santé détruits et pour permettre à toute une population d'enfants de retourner à l'école alors que les établissements scolaires ont été endommagés ou détruits.

Comme l'a déclaré le Secrétaire général, l'Autorité palestinienne a un rôle crucial à jouer à Gaza. La communauté internationale doit s'efforcer de permettre son retour, de renforcer sa capacité de gouvernance et de la préparer à reprendre ses responsabilités à Gaza. Tous les efforts de relèvement rapide et de reconstruction nécessitent également la participation de la société civile palestinienne. Il est tout aussi important de créer un environnement propice au rétablissement du secteur commercial à Gaza et de garantir la participation du monde des affaires palestinien et de ses investisseurs.

Je souhaite me faire l'écho de la vive inquiétude de l'ONU face à la perspective d'une opération israélienne à Rafah. Une telle action aggraverait la catastrophe humanitaire en cours, avec des conséquences pour les personnes déjà déplacées, qui sont en proie à de graves difficultés et à d'immenses souffrances. La capacité d'action de l'ONU sera également limitée.

Pour terminer, je voudrais rappeler l'importance d'un changement de paradigme. Cela nécessite d'augmenter une nouvelle fois la qualité et la quantité de l'aide et de sa distribution, de prendre des mesures irréversibles pour permettre un acheminement sûr, en toute sécurité et sans entrave de l'aide à l'intérieur de Gaza, mais aussi de planifier le relèvement rapide et la reconstruction et d'effectuer les préparatifs nécessaires à cet effet en temps voulu. Pour que ces efforts se poursuivent, la seule solution est de faire preuve de volonté politique. N'oublions pas que derrière chaque chiffre se cache une histoire humaine de perte et de souffrance, et qu'il est de notre devoir d'apporter

protection, appui et donc espoir à la population palestinienne de Gaza. Il est également de notre devoir de plaider pour une paix durable entre Israël et un État palestinien pleinement indépendant, viable et souverain.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Kaag de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie vivement la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction de son exposé.

Comme elle l'a dit, Israël a subi la pire attaque terroriste de son histoire, commise par le Hamas. Plus de 200 jours après cette attaque, le Hamas continue de détenir des otages. Les civils palestiniens de Gaza sont confrontés à une crise humanitaire dévastatrice, qui ne cesse de s'aggraver, et exposés à un risque de famine. Le Royaume-Uni s'associe aux efforts importants déployés par M<sup>me</sup> Kaag pour éviter que la situation ne se détériore davantage. Nous avons triplé nos engagements en matière d'aide au cours du dernier exercice financier, et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour acheminer davantage d'aide le plus rapidement possible par voie terrestre, maritime et aérienne et pour contribuer au changement de paradigme dont elle a parlé. Je voudrais mettre l'accent sur trois domaines.

Premièrement, nous saluons l'engagement d'Israël d'accroître l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, par exemple en la faisant passer par le port d'Ashdod et le point de passage d'Erez et en allongeant les heures d'ouverture du point de passage de Kerem Shalom. Nous avons maintenant besoin d'une mise en œuvre plus scrupuleuse. Certains progrès, dont on ne peut que se féliciter, ont été accomplis à cet égard, mais beaucoup reste à faire. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays l'a rappelé au Premier Ministre Netanyahu durant sa visite en Israël la semaine dernière.

Deuxièmement, en plus d'acheminer davantage d'aide, il faut faire en sorte que cette aide soit appropriée. C'est pourquoi la résolution 2720 (2023) est si importante. Le Royaume-Uni appuie pleinement le mandat de M<sup>me</sup> Kaag, qui consiste à créer une base de données et à mettre en place un mécanisme de suivi, de vérification et de coordination de l'aide. Le Royaume-Uni a fourni un appui technique spécialisé pour faciliter l'exécution de ce mandat. Et il fournira plus de 3,5 millions de dollars supplémentaires pour financer l'achat de matériel destiné à aider l'ONU et les organisations humanitaires à acheminer davantage d'aide à Gaza.

Troisièmement, une fois que l'aide humanitaire arrive à Gaza, il est essentiel de veiller à ce qu'elle puisse être distribuée rapidement et efficacement. Nous demandons à Israël d'améliorer les procédures de déconflition, de permettre aux organismes des Nations Unies et aux acteurs humanitaires d'accéder sans entrave et en toute sécurité à toute la bande de Gaza et de remplir pleinement les critères opérationnels minimums de l'ONU. La mort tragique de sept travailleurs de World Central Kitchen, dont trois étaient des ressortissants britanniques, a montré la nécessité d'agir à cet égard.

Le Royaume-Uni est conscient que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle déterminant dans l'acheminement de l'aide à Gaza. Nous avons été consternés par les allégations selon lesquelles des membres du personnel de l'UNRWA auraient participé aux attaques du 7 octobre 2023 contre Israël, et nous prenons acte de l'enquête actuellement menée par le Bureau des services de contrôle interne sur ces allégations. Nous sommes reconnaissants à M<sup>me</sup> Catherine Colonna de l'examen indépendant qu'elle a mené sur la neutralité de l'UNRWA, et nous définirons notre position sur un futur financement de l'UNRWA après avoir examiné attentivement le rapport final et la réponse de l'UNRWA.

Le Royaume-Uni demeure déterminé à continuer de collaborer avec ses partenaires internationaux afin d'obtenir d'urgence une pause immédiate pour faire entrer l'aide et faire sortir les otages, et ensuite œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu permanent et durable, sans reprise des combats ni pertes en vies humaines.

**M. Bambissa** (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique tient à remercier la présidence maltaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé cette importante séance d'information sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous remercions également M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, des informations actualisées qu'elles nous a communiquées et de l'éclairage qu'elle nous a apporté sur la situation à Gaza, en particulier en ce qui concerne la situation humanitaire au cours des 90 derniers jours, à la lumière de la résolution 2720 (2023). Nous la félicitons, ainsi que toute son équipe, de sa détermination inébranlable à régler cette crise causée par l'être humain afin d'atténuer les immenses souffrances des Palestiniens.

Le conflit israélo-palestinien est depuis longtemps une source de tensions et de drames dans la région, et l'escalade récente a entraîné d'importantes pertes en vies humaines. L'opération militaire israélienne continue de faire des

victimes civiles et de provoquer des déplacements, ainsi que de détruire des habitations et d'autres infrastructures civiles. La situation reste désastreuse, et il faut agir de toute urgence pour alléger les souffrances humaines et remédier à la crise humanitaire. Malgré ces difficultés, le Conseil a pu adopter deux résolutions sur la question, les résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023). Elles appellent clairement à un cessez-le-feu humanitaire immédiat et urgent, à une cessation des hostilités et, à terme, à un cessez-le-feu, non seulement pour garantir une aide humanitaire plus importante et plus appropriée aux personnes qui en ont besoin à Gaza, mais aussi pour permettre la libération inconditionnelle de tous les otages et ouvrir la voie à la relance du processus de paix. Nous espérons qu'en réclamant une action urgente, il aurait été possible d'atténuer les souffrances et de prendre des mesures en faveur d'une paix durable. Malheureusement, quatre mois se sont écoulés depuis lors, et les résolutions n'ont pas été pleinement mises en œuvre. Ce retard est préoccupant.

Les objectifs qui ont guidé le Conseil lors de l'adoption de ces deux résolutions en décembre 2023 doivent renforcer notre conscience collective s'agissant d'imposer le respect des obligations internationales découlant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le Mozambique encourage vivement les parties concernées à participer à la mise en œuvre de ces résolutions, et nous sommes pleinement convaincus qu'il est primordial d'encourager les parties à cet égard. Nous appelons une nouvelle fois les membres du Conseil ayant une influence sur les parties à coopérer avec M<sup>me</sup> Kaag et son équipe pour que chacun s'acquitte de ses obligations sans retard ni obstruction. Le Conseil de sécurité doit faire preuve d'unité et s'exprimer d'une seule voix pour remédier d'urgence à la crise humanitaire à Gaza. Face à cette situation, il est impératif de garantir un accès immédiat, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire à ceux qui en ont le plus besoin, en gardant à l'esprit que des milliers de personnes et de familles dans la bande de Gaza sont amassées au point de passage de Rafah alors que les hostilités s'intensifient.

Je tiens à souligner que le bilan humain du conflit est ahurissant, de nombreux civils innocents étant pris entre deux feux. L'appel à un cessez-le-feu reste donc urgent et crucial. Il faut poursuivre les efforts diplomatiques et maintenir la pression internationale.

**M. Wood** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordinatrice de haut niveau Kaag de son exposé.

La situation humanitaire à Gaza est plus que désastreuse. La famine a déjà emporté la vie d'enfants dans le nord du pays. Les produits de première nécessité s'ameublissent. Des millions de personnes ont été déplacées.

En cette période dangereuse, le Président Biden a appelé Israël à mettre en œuvre une série de mesures précises, concrètes et mesurables pour faire face à la crise humanitaire, protéger les civils et assurer la sécurité de tous les travailleurs humanitaires.

Israël doit immédiatement faire davantage pour éviter les victimes parmi les civils. Le Président Biden a clairement indiqué que la politique des États-Unis sera déterminée par notre évaluation de la mobilisation immédiate et durable d'Israël à cet égard. Israël a pris certaines mesures positives, mais pas suffisamment et pas assez rapidement. La position des États-Unis est donc claire : Israël doit prendre des mesures immédiates pour ouvrir de nouveaux points de passage terrestres vers le nord de Gaza. Alors que Gaza est confrontée à une famine imminente, des vies sont en jeu et chaque jour compte.

Les États-Unis travaillent avec leurs partenaires à la mise en place d'un couloir maritime qui viendrait compléter, et non remplacer, les points de passage terrestres supplémentaires afin d'accroître les flux d'aide vers Gaza. Ce projet prévoit la construction d'une jetée temporaire à Gaza pour le déchargement de l'aide humanitaire. Nous saluons la détermination de l'ONU à faciliter la distribution de l'aide acheminée à Gaza par cette jetée.

Un autre élément essentiel du couloir maritime est la pleine mise en œuvre de l'engagement pris par Israël d'ouvrir le port d'Ashdod aux livraisons humanitaires. Nous croyons comprendre que l'aide serait acheminée par bateau jusqu'à Ashdod, puis transportée vers Gaza en empruntant les points de passage terrestres. C'est une initiative indispensable qui doit être mise en œuvre immédiatement. Mais la quantité d'aide acheminée à Gaza n'aura aucune importance si elle ne parvient pas aux Palestiniens qui en ont cruellement besoin. La distribution de l'aide à l'intérieur de la bande Gaza est une nécessité absolue.

Les plans présentés aujourd'hui par la Coordinatrice de haut niveau Kaag sont essentiels pour assurer la distribution de l'aide à grande échelle, et nous attendons avec intérêt d'en savoir plus sur les efforts déployés par l'ONU lors de la séance d'information à huis clos d'aujourd'hui. Je tiens à réaffirmer le plein appui de l'Administration Biden à la Coordinatrice de haut niveau, Sigrid Kaag. J'appelle à nouveau Israël à coopérer avec l'ONU pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à grande échelle.

Les échecs répétés des mécanismes de déconfliction font également obstacle à la distribution de l'aide. Depuis le 7 octobre, plus de 230 travailleurs humanitaires ont été tués. C'est tragique et inacceptable. Les mécanismes de déconfliction sont indispensables. Ils permettent de protéger la vie de ceux qui s'emploient à

sauver la vie des innocents. Israël doit donc mettre en œuvre des procédures de déconfliction efficaces. Il le doit. Nous appelons une nouvelle fois à l'application du principe de responsabilité pour les attaques ayant causé la mort de travailleurs humanitaires. Je pense notamment à l'attaque meurtrière qui a visé ce mois-ci le personnel de World Central Kitchen. Une nouvelle enquête indépendante et transparente doit être menée.

Comme tous les membres du Conseil le savent, M<sup>me</sup> Colonna, ancienne Ministre française des affaires étrangères, a publié cette semaine son rapport sur l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Nous saluons les mesures prises par l'UNRWA pour élaborer des politiques internes et garantir sa neutralité, mais il faut faire plus. L'UNRWA doit entreprendre des réformes importantes pour préserver sa viabilité et sa mission. Nous savons qu'il faudra du temps et des ressources, mais la mise en œuvre des réformes décrites dans le rapport de M<sup>me</sup> Colonna est indispensable, et les États-Unis travailleront en étroite collaboration avec l'ONU et d'autres partenaires pour veiller à ce que l'UNRWA s'acquitte de ses tâches de manière neutre et équilibrée, dans l'intérêt du peuple palestinien.

Je crains que beaucoup n'aient perdu de vue le fait que c'est le Hamas qui a déclenché ce conflit le 7 octobre, lorsqu'il a mené une attaque odieuse contre Israël, massacrant des spectateurs à un concert, brûlant vives des personnes et commettant des actes de violence sexuelle inqualifiables. N'oublions pas ce fait important.

Depuis le début, les États-Unis ont clairement indiqué qu'ils soutenaient pleinement le droit de légitime défense d'Israël, et ce soutien est inébranlable. Mais nous avons également été clairs sur le fait que, alors qu'Israël cherche à détruire les derniers éléments du Hamas, nous sommes opposés à une opération militaire de grande envergure à Rafah, qui aurait des conséquences catastrophiques pour la population civile. Nous appelons une fois encore Israël à présenter un plan crédible et réaliste pour protéger la population civile de Rafah et répondre aux besoins humanitaires des personnes qui ont cherché refuge dans le sud.

Nous sommes vivement préoccupés par les déplacements massifs de population dans la bande de Gaza et par le risque de déplacement forcé de Gaza. Israël doit s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international, un point c'est tout.

Depuis le 7 octobre, nous avons vu trop de souffrance et de douleur, de morts et de destructions, de part et d'autre du conflit. Nous avons plus que jamais besoin d'un cessez-le-feu immédiat et durable dans le cadre

d'un accord prévoyant la libération des otages détenus par le Hamas, et qui nous permettra également de fournir de plus grandes quantités d'aide humanitaire aux civils palestiniens. Les États-Unis travaillent avec leurs partenaires dans la région pour y parvenir. Le Hamas continue toutefois de rejeter systématiquement les offres d'Israël qui permettraient de faire cesser les combats et de libérer les otages. S'il acceptait l'offre faite par Israël, cela permettrait de mettre en place un cessez-le-feu immédiat qui profiterait tout de suite aux Palestiniens. Le Hamas doit accepter cette proposition. Dans le cas contraire, il doit expliquer au monde et au peuple palestinien pourquoi il ne l'a pas encore fait, parce qu'à l'heure actuelle, le Hamas est le seul obstacle à un cessez-le-feu à Gaza.

Chacun d'entre nous, en particulier ceux qui ont le plus d'influence, doit appeler le Hamas à accepter cette offre. Et nous devons continuer d'œuvrer ensemble pour soutenir le travail de la Coordonnatrice de haut niveau Sigrid Kaag et de tous ceux qui s'efforcent de sauver des vies à Gaza face à cette situation désespérée.

**M. Bendjama** (Algérie) (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Kaag de son exposé sur la mise en œuvre de son mandat, tel que défini dans la résolution 2720 (2023), visant à faciliter l'accès de l'aide humanitaire à la bande de Gaza, malgré les nombreux défis et obstacles auxquels elle est confrontée.

L'agression contre le peuple palestinien à Gaza dure depuis plus de 200 jours et nous discutons toujours des moyens de répondre aux besoins essentiels des personnes, tels que l'accès à la nourriture, à l'eau et à l'assainissement, sans parler de l'accès à l'éducation, au logement et aux soins de santé, qui sont devenus un luxe pour l'ensemble de la population de Gaza.

La mission de M<sup>me</sup> Kaag, qui consiste à accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire à la population civile de Gaza, est cruciale. Cependant, plus de quatre mois après l'adoption de la résolution 2720 (2023), malgré les efforts déployés par M<sup>me</sup> Kaag et son équipe pour mettre en place un mécanisme des Nations Unies destiné à accélérer l'acheminement des secours humanitaires à Gaza, cet appel reste sans réponse et le mandat n'a pas été pleinement mis en œuvre. La communauté internationale, en particulier les États Membres qui ont une influence sur la Puissance occupante, doit tout mettre en œuvre pour aider M<sup>me</sup> Kaag à s'acquitter de son mandat. Garantir le succès de son action est une responsabilité collective, et non le devoir d'une seule personne.

Nous sommes convaincus que l'efficacité de l'aide humanitaire à Gaza dépend des facteurs suivants.

Premièrement, un cessez-le-feu immédiat et durable s'impose de toute évidence. Il n'est pas possible de garantir une intervention humanitaire sûre dans l'ensemble de la bande de Gaza sans un cessez-le-feu. Les six derniers mois l'ont clairement montré. Pour reprendre les mots de Ciarán Donnelly, premier vice-président du Comité international de secours, qui opère à Gaza,

« ce qui est de plus en plus clair, c'est que le processus de déconfliction est une fiction. Il n'offre aucune garantie de sécurité ».

Seule une cessation des hostilités peut aider à répondre aux besoins de la population civile. Dans le cas contraire, les acteurs humanitaires achemineront l'aide au péril de leur vie.

Deuxièmement, il faut un accès humanitaire sans entrave. Cela implique d'ouvrir tous les points de passage possibles et de les utiliser à pleine capacité. Selon les autorités d'occupation, depuis le 7 octobre, seuls 40% des produits de première nécessité indispensables ont été autorisés à entrer à Gaza. Après avoir tué – ou, devrais-je dire, assassiné – des travailleurs humanitaires de l'organisation World Central Kitchen, les autorités d'occupation ont lancé une campagne de communication pour mettre en avant leur décision de rouvrir le point de passage d'Erez. Toutefois, selon l'ONU, à la date de vendredi dernier, seuls 25 camions avaient été autorisés à emprunter ce point de passage.

La communauté internationale, y compris les pays puissants, semble incapable de contraindre la Puissance occupante à respecter les obligations que lui impose le droit international humanitaire. Les largages aériens, solution de dernier recours, sont devenus la seule option, mais ils ne représentent que 0,3% de l'aide totale livrée à Gaza. Le couloir maritime a été mis à mal avant de pouvoir donner des résultats tangibles. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre solution que les voies terrestres. Tous les points de passage doivent être rouverts immédiatement.

Troisièmement, nous devons reconnaître le rôle irremplaçable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). L'Office continue d'être l'épine dorsale de l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza. Il doit pouvoir mener ses activités en toute liberté, sans être menacé. Après la publication du rapport de M<sup>me</sup> Colonna, il n'est plus nécessaire de débattre de la crédibilité et de l'efficacité de l'UNRWA. Le rapport indique que l'Office possède une approche plus développée de la neutralité que d'autres organismes similaires des Nations Unies ou organisations non gouvernementales. En outre, je répète qu'Israël n'a pas encore fourni de preuves à l'appui de ses allégations contre le personnel de l'UNRWA.

Comme l'indique le rapport de M<sup>me</sup> Colonna, même ces organismes comptent sur le fait que l'UNRWA conserve son rôle central et irremplaçable de plateforme et, dans de nombreux cas, d'infrastructure pour ces activités spécialisées. L'Office doit retrouver ses moyens d'action et être autorisé à opérer dans toute la bande de Gaza, y compris dans le nord, alors que le risque de famine est imminent.

Quatrièmement, il est impératif de reprendre les activités commerciales, indépendamment du volume et de l'efficacité de l'aide humanitaire. Cela suppose de remplir deux conditions principales : mettre fin au siège imposé par les autorités d'occupation et lancer un vaste programme de transferts monétaires pour aider à relancer le marché local de Gaza. Le lancement d'une telle opération est crucial.

Cinquièmement, il ne doit pas y avoir d'offensive terrestre à Rafah. Nous mettons une nouvelle fois en garde contre toute opération militaire à Rafah. Une telle offensive ne doit en aucun cas être autorisée, alors que 1,5 million de Palestiniens sont entassés à Rafah, qui est devenu le pôle humanitaire de la bande de Gaza. La survie de toute la population gazaouite dépend de la situation dans cette ville. Une offensive terrestre ne laisserait pas d'autre choix à la population que de fuir vers l'Égypte. Ce serait une catastrophe humanitaire, mais aussi une atteinte irréversible à la paix et à la sécurité dans la région et au-delà.

La situation catastrophique à Gaza est une trahison de l'humanité qui met à l'épreuve l'ordre international et notre système multilatéral. Il ne s'agit pas d'une catastrophe naturelle, mais d'une catastrophe causée par l'homme, et nous en portons la responsabilité. La communauté internationale doit veiller à l'application des décisions de la Cour internationale de Justice et des résolutions du Conseil de sécurité. Nous n'avons pas droit à l'échec. La Puissance occupante, qui sème la mort et le désespoir partout où elle passe, ne peut continuer à dicter les règles. Cette catastrophe doit cesser.

**M. De La Gasca** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je salue la présence de la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza à la présente séance et je la remercie de l'exposé qu'elle vient de présenter. Je renouvelle le soutien de l'Équateur aux efforts de M<sup>me</sup> Sigrid Kaag et au travail qu'accomplit toute son équipe en vue de créer un mécanisme chargé de faciliter et d'accélérer l'accès à l'aide, une tâche urgente et importante.

Plus de quatre mois se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 2720 (2023) en décembre dernier, sous la présidence équatorienne du Conseil de sécurité. Malheureusement, nombre de ses dispositions sont loin d'être respectées, et les progrès précieux réalisés sont insuffisants face à l'ampleur de la tâche. Les civils à Gaza doivent avoir

accès à l'aide dont ils ont besoin, en quantité suffisante et de manière continue et prévisible. La nourriture, l'eau, l'assainissement, l'électricité, les télécommunications et les services médicaux sont essentiels à la survie. Mon pays a demandé à plusieurs reprises que l'aide humanitaire soit fournie et distribuée sans entrave. Il le fait depuis le début de la guerre à Gaza en octobre 2023. L'Équateur apprécie donc à leur juste valeur les efforts entrepris pour diversifier les itinéraires d'aide et les filières d'approvisionnement par voie terrestre, aérienne et maritime, et il encourage leur poursuite, malgré les difficultés et les problèmes rencontrés.

En ce qui concerne les difficultés opérationnelles liées à l'acheminement de l'aide dans la bande de Gaza et à sa distribution, il convient de rappeler que la résolution 2720 (2023) exige des parties au conflit qu'elles coopèrent avec la Coordonnatrice de haut niveau Kaag, sans retard ni obstruction. L'adoption de mesures immédiates pour garantir la fourniture de services de base et de l'aide humanitaire a également été ordonnée par la Cour internationale de Justice dans ses ordonnances en indication de mesures conservatoires rendues en janvier et en mars. Les résolutions du Conseil de sécurité et les dispositions de la Cour internationale de Justice doivent être respectées. En ce qui concerne le mécanisme visant à accélérer l'acheminement des secours humanitaires à Gaza, mon pays espère qu'il sera pleinement opérationnel dès que possible et qu'il contribuera à atténuer les pénuries auxquelles la population civile est confrontée.

Pour terminer, l'Équateur condamne de nouveau les actes de terrorisme odieux commis par le Hamas le 7 octobre 2023 ainsi que tous les actes de violence contre les civils, y compris la violence sexuelle. Nous exigeons une fois de plus la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages et, dans l'intervalle, des garanties d'accès humanitaire pour répondre à leurs besoins médicaux, comme l'exigent les résolutions du Conseil.

**M<sup>me</sup> Persaud** (Guyana) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la séance d'information d'aujourd'hui, et je remercie M<sup>me</sup> Sigrid Kaag d'avoir fait le point sur les activités qu'elle mène conformément au mandat défini dans la résolution 2720 (2023).

Le besoin pressant d'un cessez-le-feu à Gaza nous est rappelé une fois de plus avec force par ce qui a été dit au Conseil de sécurité cet après-midi. La situation humanitaire dans la bande de Gaza continue de s'aggraver, car celle-ci reste soumise aux bombardements israéliens par voie aérienne, terrestre et maritime. Le nombre de morts a dépassé le total stupéfiant de 34 000. Le nombre de blessés s'élève à plus de 77 000. Ces chiffres devraient choquer

notre conscience collective et nous obliger à mettre un terme immédiat et juste à la guerre après plus de 200 jours d'une horreur inimaginable.

Les dispositions de la résolution 2720 (2023) sont claires quant aux obligations des parties au conflit. Elles doivent respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire. Cela implique d'assurer, entre autres, la protection des civils et des biens de caractère civil, l'accès humanitaire et la protection du personnel humanitaire ainsi que sa liberté de circulation. Cela implique également de respecter l'obligation d'assurer la fourniture à grande échelle des services humanitaires de base et de l'aide humanitaire dont la population a besoin d'urgence. Ces obligations ne sont pas respectées, au mépris flagrant des ordonnances juridiquement contraignantes rendues par la Cour internationale de Justice le 26 janvier et le 28 mars. Il convient de noter en particulier que la Cour internationale de Justice a ordonné à Israël de prendre toutes les mesures nécessaires et effectives pour veiller sans délai, en étroite coopération avec l'ONU, à ce que soit assurée, sans restriction et à grande échelle, la fourniture par toutes les parties intéressées des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence, « en particulier en accroissant la capacité et le nombre des points de passage terrestres et en maintenant ceux-ci ouverts aussi longtemps que nécessaire ».

Le nombre insuffisant de points de passage terrestres reste un obstacle majeur aux efforts humanitaires à Gaza, aggravé par des procédures d'inspection excessives. Le Guyana rappelle à Israël qu'il a l'obligation d'autoriser et de faciliter l'acheminement immédiat, sûr et sans entrave d'une aide humanitaire à grande échelle directement à la population civile dans toute la bande de Gaza. Nous demandons à Israël d'honorer ces obligations. Nous prenons note des efforts considérables déployés par M<sup>me</sup> Kaag dans des circonstances extrêmement difficiles, notamment en vue de la mise en place du mécanisme des Nations Unies, et nous réaffirmons le soutien constant du Guyana à ces efforts.

Le Guyana souligne également la nécessité de garantir la sécurité du personnel humanitaire pour accroître l'aide humanitaire dans la bande de Gaza. Un nombre sans précédent de travailleurs humanitaires ont été tués dans cette guerre, principalement en raison du non-respect du droit international humanitaire. Les travailleurs humanitaires ont été directement attaqués, comme l'a montré l'assassinat des sept membres de l'équipe de World Central Kitchen. D'autres ont été victimes de bombardements aveugles parce que les mécanismes de déconfliction et de notification ne fonctionnent pas correctement.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur trois points importants.

Premièrement, s'il est essentiel d'intensifier l'aide humanitaire et d'améliorer l'accès à l'ensemble de la bande de Gaza, cela ne suffira pas à sauver des vies. Pour que l'aide humanitaire puisse être fournie efficacement et à grande échelle de manière durable, il faut un cessez-le-feu permanent.

Deuxièmement, il ne faut pas attendre des Palestiniens qu'ils se contentent de l'aide humanitaire pendant une période prolongée. Pour préserver leur dignité, il faut créer des conditions qui leur permettront de subvenir eux-mêmes à leurs besoins. Il est essentiel de rétablir les moyens commerciaux et de faire prospérer le marché. J'insiste à nouveau sur le fait qu'un environnement sûr est primordial pour que cela se produise. Un cessez-le-feu est indispensable. Décider d'augmenter l'aide humanitaire à Gaza tout en retardant la décision concernant un cessez-le-feu va à l'encontre du but recherché.

Troisièmement, le Guyana réaffirme la nécessité d'appliquer le principe de responsabilité. Il n'y a probablement pas de meilleur moyen de dissuasion que l'obligation de rendre des comptes. Lorsque celle-ci fait défaut, l'impunité prospère, ce qui enhardit les auteurs de violations au détriment de tous. Dans le cas de Gaza, l'impunité a des conséquences disproportionnées sur les femmes et les enfants, qui constituent la grande majorité des personnes tuées ou mutilées.

Je termine en soulignant que l'ampleur de la dévastation subie par Gaza a entraîné une crise multidimensionnelle qui nécessite une approche multidimensionnelle tenant compte des besoins immédiats et futurs. Le Guyana est prêt à travailler avec le Conseil pour concevoir et faciliter la mise en œuvre de cette approche. La création d'un État palestinien libre et indépendant, dans les frontières d'avant 1967, doit être au cœur de cette approche. C'est notre devoir.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous tenons à remercier M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, de son exposé et de ses efforts pour trouver des moyens d'améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, conformément à la résolution 2720 (2023). Comme le Conseil le sait, nous nous sommes abstenus dans le vote sur cette résolution, qui prévoit notamment la mise en place d'un mécanisme des Nations Unies destiné à faciliter l'acheminement des fournitures humanitaires, dont nous discutons aujourd'hui des paramètres. La raison pour laquelle nous nous sommes abstenus, c'est que la résolution n'exige pas expressément un cessez-le-feu, qui est une condition essentielle pour garantir un accès sûr et sans entrave aux personnes dans le besoin. À la place, elle envisage, assez vaguement, la « création de conditions »

d'une cessation de la violence à Gaza. Nous avons prévenu qu'Israël interpréterait un libellé aussi ambigu comme un feu vert, et c'est exactement ce qui s'est passé.

Nous sommes las de répéter qu'il n'est tout simplement pas possible d'apporter une aide suffisante à la population gazaouite dans le contexte de l'opération militaire israélienne dans la bande de Gaza, qui dure depuis plus de six mois désormais, et qui est menée avec le plein appui des États-Unis. C'est une évidence. Les travailleurs humanitaires ne sont pas armés et n'ont aucun moyen de se défendre face aux bombardements. Il est tout simplement inhumain d'exiger qu'ils meurent dans des frappes aériennes alors que le Conseil est tout à fait incapable de contraindre Israël à mettre fin à ses hostilités.

Je voudrais souligner un autre point important, à savoir qu'au fil du temps, le Conseil de sécurité a défini une séquence d'action logique concernant les situations de conflit. Tout d'abord, le Conseil exige un cessez-le-feu de la part des parties. Il déploie ensuite des observateurs militaires pour contrôler le respect de cette exigence, l'accent étant mis sur le terme « militaire », car il s'agit d'un personnel qui a reçu une formation professionnelle à ce type de contrôle. S'ils ne sont pas autorisés à accéder à la zone de contact ou s'ils signalent des violations du cessez-le-feu, la question se pose de savoir comment imposer la mise en œuvre et, en particulier, s'il faut déployer des soldats de la paix. Dans le cas de Gaza, toute cette séquence d'événements a été bouleversée, et les travailleurs humanitaires ont en fait été invités à sacrifier leur vie en faisant le travail des soldats de la paix. C'est absurde et extrêmement dangereux.

Si le cessez-le-feu n'est pas respecté, discutons des mesures concrètes à prendre pour le faire respecter. Le Conseil de sécurité dispose de méthodes et d'outils bien connus, parmi lesquels le déploiement de contingents de maintien de la paix. Pour commencer, nous pourrions au moins réexaminer l'idée d'une participation plus active de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Le général Patrick Gauchat, son chef de mission et chef d'état-major, a déjà présenté un exposé au Conseil (voir S/PV.9513) et promis de fournir des informations plus détaillées sur les ressources dont dispose la mission. Nous suggérons de réexaminer cette question.

En outre, les autorités israéliennes font ouvertement obstacle à la livraison de biens essentiels aux civils de Gaza. La semaine dernière (voir S/PV.9607), nous avons examiné en détail la situation de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui est tout simplement inacceptable. Pour autant que nous le sachions, les organismes

humanitaires des Nations Unies, y compris l'UNRWA, maintiennent une présence importante dans le territoire palestinien. Ils disposent de ressources suffisantes, y compris financières. Des convois chargés sont stationnés aux points de passage de la frontière avec Gaza, et il existe tout un éventail de possibilités juridiques pour organiser l'acheminement de l'aide humanitaire, sans créer de superstructures supplémentaires sous la forme d'un mécanisme, comme le prévoit la résolution. Je fais avant tout allusion au droit international humanitaire en vigueur, notamment les Conventions de Genève et les principes directeurs énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Dans ces conditions, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de mettre en place un quelconque régime humanitaire spécial pour Gaza, d'autant plus qu'il est évident qu'il ne fonctionnera pas tant qu'une des parties sera déterminée à poursuivre les hostilités militaires.

À cet égard, nous devons tous reconnaître une chose simple. Le problème n'est pas la présence ou l'absence de mécanismes d'acheminement de l'aide humanitaire, mais l'absence des conditions nécessaires à cet effet, en raison de l'intensité des combats et du fait que les Forces de défense israéliennes ne prévoient pas d'exception pour les hôpitaux, les écoles ou les convois humanitaires. Nous sommes pleinement convaincus que l'accès humanitaire doit être accordé conformément au droit international humanitaire et que les travailleurs humanitaires doivent se voir garantir un niveau suffisant de sécurité et de protection. À cet égard, nous tenons à répéter une fois de plus que l'objectif primordial de la communauté internationale, représentée par le Conseil, est d'obtenir un cessez-le-feu immédiat et durable. Ce n'est qu'alors que nous pourrions discuter sérieusement du règlement des problèmes liés à la sécurité alimentaire, à l'assainissement, à l'éducation et à d'autres services d'importance vitale. Nous voudrions bien sûr croire que le mécanisme proposé pour l'acheminement de l'aide humanitaire changera la donne, mais cela n'est pas réaliste étant donné les combats acharnés et les opérations de nettoyage en cours. La situation a déjà atteint un point tel que les colons israéliens font des incursions dans les villages palestiniens, commettant des meurtres et des incendies criminels. Dans de telles conditions, les travailleurs humanitaires continueront à mourir, et le guichet unique proposé dans le cadre du mécanisme ne sera d'aucune utilité.

Puisque notre objectif aujourd'hui est d'avoir une discussion de fond sur la note de cadrage concernant les modalités de fonctionnement du mécanisme, je voudrais poser quelques questions à ses auteurs. La principale question est de savoir si les parties israélienne et palestinienne ont accepté un tel mécanisme. Les détails des plans d'entrée

des fournitures humanitaires ont-ils été discutés avec elles et, dans l'affirmative, avec qui exactement ? Existe-t-il des garanties que les autorités israéliennes n'inspecteront pas les camions, comme elles le font actuellement, et qu'elles ne leur refuseront pas l'autorisation d'entrée dans la bande de Gaza pendant des mois ? En l'absence de telles garanties, quelle est l'utilité du mécanisme ? En quoi se distingue-t-il, dans la pratique, des méthodes de travail actuelles ? Au contraire, dans ce cas, le mécanisme deviendra un nouvel obstacle bureaucratique imposant des contrôles et des inspections supplémentaires. Autre élément important, la note de cadrage fait référence aux points de passage de Kerem Shalom et de Rafah, par lesquels passent déjà des fournitures, bien que de manière sporadique. Pourquoi ne prend-elle pas en compte les autres points de passage terrestres et maritimes, en particulier les cinq points de contrôle à la frontière israélienne, la jetée temporaire de Gaza et le port d'Ashdod ?

Le document ne contient aucun passage sur le personnel des Nations Unies qui est censé coopérer avec les Israéliens et les Palestiniens, ainsi qu'avec divers organismes des Nations Unies, pour assurer le bon fonctionnement du mécanisme. Il ne fait mention que de certains partenaires clés, autorités compétentes et acteurs humanitaires. Ce point doit être clarifié. Nous voudrions également obtenir des informations supplémentaires sur les livraisons commerciales effectuées dans le cadre du mécanisme, qui est censé exécuter des tâches strictement humanitaires. Étant donné que cette approche est sans précédent et unique en son genre, des éclaircissements supplémentaires seraient les bienvenus.

**M. Geng Shuang** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, de son exposé.

Cela fait 200 jours que le conflit a commencé à Gaza. Au cours de ces 200 jours, nous avons vu la faim et la famine se propager, le système de santé s'effondrer, des innocents perdre la vie et des millions de personnes se débattre désespérément au seuil de la mort. Rien ne justifie la prolongation du conflit et rien n'excuse le meurtre de civils. La communauté internationale doit conjuguer tous ses efforts pour atténuer la catastrophe, sauver des vies et mettre fin au conflit. Je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, nous sommes profondément préoccupés par la catastrophe humanitaire qui ne cesse de s'aggraver. Les trois résolutions du Conseil de sécurité traitant de cette question, à savoir les résolutions 2712 (2023), 2720 (2023) et 2728 (2024), ainsi que les deux ordonnances

de la Cour internationale de Justice en indication de mesures conservatoires, appellent toutes expressément à un meilleur accès humanitaire, mais elles n'ont jamais été effectivement mises en œuvre, et l'acheminement de l'aide humanitaire continue de se heurter à divers types de restrictions créées par l'être humain. Si la situation perdure, elle entraînera sans nul doute plus de morts parmi les civils en raison de la famine et des maladies. Nous exhortons Israël à ouvrir tous les points de passage terrestres afin de garantir l'acheminement rapide et sûr de fournitures humanitaires à grande échelle dans la bande de Gaza, ainsi que leur distribution en toute sécurité et en bon ordre aux personnes qui en ont cruellement besoin. Nous espérons que le mécanisme mis en place par la Coordonnatrice de haut niveau Kaag jouera un rôle plus important dans la réduction et l'élimination des obstacles à l'acheminement des fournitures humanitaires avant et après leur entrée à Gaza. Israël doit apporter sa coopération à tous les efforts humanitaires, y compris ceux déployés par la Coordonnatrice de haut niveau Kaag.

Deuxièmement, nous pensons que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) doit continuer de jouer son rôle. Il incombe à la Puissance occupante de garantir l'acheminement de l'aide par les organisations humanitaires. La faim ne doit pas être utilisée comme une arme et l'aide ne doit pas être politisée. Le rapport publié par le groupe d'examen indépendant, dirigé par M<sup>me</sup> Colonna, note que l'UNRWA dispose depuis plusieurs années d'un grand nombre de mécanismes solides pour garantir sa neutralité ainsi que sa capacité de remédier aux manquements et de demander des comptes en temps utile à ceux qui en sont responsables, et que les mécanismes de ce type sont bien plus nombreux à l'Office que dans n'importe quel autre organisme de l'ONU. À ce stade, il convient de clore le débat sur la neutralité de l'UNRWA. Nous exhortons tous les pays à reprendre le financement de l'UNRWA dès que possible et à ne pas utiliser de prétextes pour imposer un nouveau châtement collectif à la population de Gaza. Israël a formulé de graves allégations contre l'UNRWA, l'accusant d'avoir des liens avec le terrorisme, sans en apporter de preuve à ce jour. Nous sommes préoccupés par cette situation. La Chine rappelle qu'en l'absence de preuves solides, il est inacceptable de lancer des attaques malveillantes contre l'UNRWA et de porter de fausses accusations contre l'ensemble du système des Nations Unies.

Troisièmement, nous appelons à nouveau le Conseil à insister pour qu'un cessez-le-feu immédiat soit instauré à Gaza. La dure réalité des six derniers mois montre clairement que tant que la bande de Gaza sera sous le feu de l'ennemi,

les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide ne seront pas réunies. La résolution 2728 (2024), qui appelle clairement à un cessez-le-feu à Gaza, est incontestablement contraignante et tous les États Membres sont tenus de la mettre en œuvre. Nous sommes vivement préoccupés par les fréquents bombardements d'Israël sur Gaza ces derniers jours. Nous exhortons Israël à cesser immédiatement toutes ses opérations militaires contre Gaza et à abandonner son projet d'offensive contre Rafah. Les pays ayant une influence notable sur Israël doivent faire preuve d'impartialité et jouer un rôle actif dans l'instauration d'un cessez-le-feu. La Chine encourage le Conseil à prendre de nouvelles mesures pour garantir l'application de la résolution.

**M. Sowa** (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Nous remercions M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, de son exposé très complet.

Ma délégation rappelle la résolution 2720 (2023), qui demande la création de ce poste et la mise en place d'un mécanisme de l'ONU efficace pour fournir une aide humanitaire à la population de la bande de Gaza. Le rôle confié à la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire, qui consiste à faciliter et à accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza, est particulièrement important à ce stade, étant donné que 1,1 million de personnes risquent de connaître des niveaux catastrophiques d'insécurité alimentaire dans la région. Les informations fournies régulièrement par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la situation à Gaza confirment que le volume des fournitures humanitaires qui sont entrées à Gaza depuis le début des hostilités en octobre 2023 est nettement inférieur aux quelque 500 camions par jour qui, selon les estimations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), sont nécessaires pour répondre aux besoins essentiels de la population en matière d'alimentation, de santé et autres.

La Sierra Leone reconnaît l'énormité de la tâche à accomplir pour augmenter le volume de l'aide humanitaire acheminée à Gaza afin de réduire autant que possible l'incidence du conflit sur les civils, en particulier les femmes, les enfants et les autres personnes vulnérables. Nous saluons les efforts de collaboration et de concertation que la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction mène depuis sa nomination avec les Forces de défense israéliennes et d'autres parties prenantes dans la région, en vue d'éliminer les importants obstacles à l'accès humanitaire et d'assurer ainsi un accès sans entrave à la bande de Gaza par toutes les voies, aériennes, terrestres et maritimes. Cette approche consultative et bien

coordonnée est indispensable pour garantir une distribution sans faille de l'aide afin de répondre aux besoins urgents et persistants de la population sur place, en particulier dans le contexte actuel de bombardements intensifs et d'affrontements constants. Nous pensons par ailleurs qu'un mécanisme établi par l'ONU, comme prévu par la résolution 2720 (2023), permettra d'éliminer les contraintes opérationnelles actuelles, d'améliorer la collaboration avec les acteurs humanitaires dans la région et d'accroître leur capacité d'acheminement dans la bande de Gaza.

Tout en apportant son appui au Bureau de la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction et en veillant à ce qu'elle s'acquitte de son mandat consistant à faciliter, coordonner, contrôler et vérifier les secours humanitaires acheminés à Gaza, ma délégation continuera d'appeler, premièrement, à un cessez-le-feu humanitaire immédiat dans la bande de Gaza, comme le prévoit la résolution 2728 (2024), afin de permettre un accès humanitaire complet, rapide, sûr et sans entrave à tous les civils, sans lequel aucun progrès ne pourra être fait. Dans cette optique, nous demandons au Bureau de la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire de coordonner son action avec l'UNRWA afin de garantir que les Palestiniens ont pleinement accès à l'aide humanitaire.

Deuxièmement, nous rappelons aux parties au conflit leurs obligations en vertu du droit international et appelons leur attention sur les conséquences des violations flagrantes. Nous demandons aux parties au conflit de donner la priorité à la survie, à la sécurité et à la dignité de tous les civils. Nous demandons en outre un système de notification humanitaire qui fonctionne et un réseau de communication stable pour garantir la protection du personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires et le bon acheminement des produits essentiels.

La Sierra Leone renouvelle son appel à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages détenus par le Hamas et, en attendant, exige qu'un accès soit accordé au Comité international de la Croix-Rouge et/ou à d'autres travailleurs humanitaires pour qu'ils puissent se rendre auprès des victimes et leur apporter une aide.

Pour terminer, la Sierra Leone réaffirme son appui aux bons offices de la Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, et souligne la nécessité de mettre à disposition les ressources nécessaires pour une prestation de services efficace. En tant que membre du Conseil, nous continuerons de participer aux processus visant à négocier la paix et à améliorer la vie des civils, tant en Palestine qu'en Israël.

**M. Sangjin Kim** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie la Coordonnatrice de haut niveau Sigrid Kaag de son exposé très utile et instructif sur la mise en œuvre de la résolution 2720 (2023).

Je tiens à exprimer la sincère reconnaissance de la République de Corée pour les efforts inlassables déployés par M<sup>me</sup> Kaag. En effet, depuis sa nomination cette année, nous avons constaté certaines améliorations dans l'action humanitaire sur le terrain. Comme vient de l'indiquer la Coordonnatrice de haut niveau Kaag, des progrès ont été réalisés.

Néanmoins, étant donné que la situation actuelle ne semble pas vouloir prendre fin, la catastrophe humanitaire à Gaza se prolonge, exacerbant les souffrances de longue date des civils de Gaza, en particulier les femmes et les enfants, alors que la famine s'aggrave. Malheureusement, cette tendance tragique n'a pas changé malgré les nombreuses séances du Conseil de sécurité, l'adoption de la résolution 2728 (2024) exigeant un cessez-le-feu immédiat et les efforts diplomatiques déployés par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar.

La République de Corée prend note de l'annonce faite par Israël au début du mois concernant l'ouverture d'autres points d'accès à Gaza, notamment celle du port d'Ashdod et du point de passage d'Erez, ainsi que l'augmentation des livraisons en provenance de la Jordanie. À la séance du Conseil du mois dernier, M<sup>me</sup> Kaag a mentionné ces mesures comme des moyens possibles d'améliorer l'assistance vitale à Gaza. Sans la levée de toutes les entraves pour garantir une aide humanitaire suffisante et durable à grande échelle, les souffrances des civils à Gaza ne feront que s'aggraver.

En tant qu'amie proche, la République de Corée appelle Israël à mettre rapidement en œuvre ces engagements, car ces mesures permettront non seulement d'atténuer les souffrances des Palestiniens, mais aussi de renforcer la crédibilité d'Israël au sein de la communauté internationale. Les actes en disent bien plus que les mots. Les voies les plus efficaces et les plus rapides pour l'acheminement de l'aide humanitaire étant les points de passage terrestres, nous espérons que tous ces points, y compris celui de Karni, pourront bientôt être largement ouverts. L'utilisation de couloirs maritimes, qui constituent un complément important des points de passage terrestres, doit également être renforcée. À cet égard, nous saluons vivement les efforts déployés par les pays concernés, y compris les États-Unis et Chypre, pour utiliser plus largement les voies maritimes.

Comme le Conseil l'a souligné à maintes reprises, la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires, quelle que soit leur nationalité, doivent absolument être

garanties. Les mécanismes de notification et de déconfliction doivent être pleinement intégrés dans les systèmes et les opérations des parties.

Enfin, nous tenons à réaffirmer notre position ferme selon laquelle un cessez-le-feu immédiat est indispensable pour faire cesser les souffrances humanitaires à Gaza et, dans le même temps, apaiser les tensions régionales. Aucune autre opération militaire d'envergure, y compris l'opération terrestre imminente à Rafah, ne doit être menée à bien.

Et une fois le cessez-le-feu en place, l'autre mandat principal de la Coordonnatrice de haut niveau Kaag, à savoir la reconstruction, devra être entamé, compte tenu des immenses besoins à Gaza. L'instauration d'un cessez-le-feu et la reconstruction de Gaza sont indispensables à la reprise de négociations sérieuses en faveur de la solution des deux États.

**M. Žbogar** (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie également la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, M<sup>me</sup> Kaag, de son exposé au Conseil. Nous nous félicitons des informations actualisées qu'elle a fournies sur l'exécution de son mandat conformément à la résolution 2720 (2023).

Dans la résolution 2720 (2023), le Conseil de sécurité a exigé des parties au conflit qu'elles autorisent et facilitent l'acheminement immédiat, sûr et sans entrave d'une aide humanitaire à grande échelle directement à la population civile palestinienne dans l'ensemble de la bande de Gaza. Des personnes meurent à Gaza, en raison de la malnutrition et de la déshydratation. Donc, on ne peut pas parler d'aide à grande échelle. Des personnes meurent à Gaza pendant qu'une aide leur est distribuée. Donc, on ne peut pas dire que cela se fait dans des conditions sûres. Des personnes meurent à Gaza, car l'accès aux produits humanitaires et médicaux de première nécessité leur est refusé en raison de leur caractère à double usage. Donc, on ne peut pas dire que l'aide arrive sans entrave. Des personnes continuent de mourir à Gaza, car elles ne reçoivent pas d'aide suffisante aujourd'hui. La résolution a été adoptée en décembre. Donc, on ne peut pas parler d'acheminement immédiat.

La Slovénie est très inquiète de la détérioration continue de la situation humanitaire à Gaza, qui atteint des niveaux catastrophiques et laisse présager une famine imminente. Nous restons vivement préoccupés par la menace d'une opération de grande envergure à Rafah, et nous nous joignons aux autres membres du Conseil pour demander à Israël de ne pas la mener à bien.

Nous demandons la suppression de tous les obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire. Comme le prévoit la résolution 2720 (2023), cela inclut l'ouverture de l'ensemble

des voies d'accès et de circulation et points de passage frontaliers disponibles. Nous appelons Israël à donner pleinement corps à l'annonce concernant l'ouverture du point de passage d'Erez et l'utilisation du port d'Ashdod. Nous insistons sur l'importance de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire depuis la Jordanie et l'Égypte.

Nous saluons les efforts déployés par M<sup>me</sup> Kaag pour garantir la mise en œuvre de la résolution 2720 (2023), ainsi que pour mettre en place le mécanisme destiné à faciliter, accélérer et vérifier l'acheminement des secours humanitaires à Gaza. Nous nous félicitons de ses échanges avec un certain nombre de partenaires. Nous apprécions vivement les efforts déployés par plusieurs pays pour mettre en place un couloir maritime et continuer d'apporter de l'espoir au moyen de largages aériens. Toutefois, nous soulignons que les voies terrestres restent le moyen le plus sûr et le plus efficace d'acheminer une aide à grande échelle.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire œuvrant à Gaza. Il reste beaucoup à faire pour garantir la pleine mise en œuvre de la résolution 2720 (2023). Il faut notamment améliorer nettement le mécanisme de déconfliction, lever les obstacles à l'approvisionnement en carburant, remédier aux retards et à l'insécurité aux points de contrôle, et permettre l'entrée de matériel de sécurité approprié pour les membres du personnel des Nations Unies et les travailleurs humanitaires. Si nous nous félicitons de l'entrée récente de 15 des 30 nouveaux camions destinés à renforcer l'acheminement de l'aide, nous soulignons que de nombreux camions ont été détruits dans le conflit en cours. Tous ces obstacles entravent inévitablement les capacités et les efforts de l'ONU.

La Slovénie estime qu'un certain nombre d'obstacles ne peuvent être levés qu'avec une volonté politique. Cela suppose d'améliorer la coordination aux points de passage frontaliers, de simplifier les procédures d'inspection et de veiller à ce qu'un nombre suffisant de chauffeurs et de camions soient autorisés à circuler. Cela implique de tirer pleinement parti des capacités existantes, telles que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui reste l'épine dorsale de l'intervention humanitaire à Gaza. Cela signifie aussi qu'il faut garantir la sûreté et la sécurité des travailleurs humanitaires et des chauffeurs, y compris dans les différentes zones à haut risque de la bande de Gaza. Enfin, et c'est très important, cela passe par une plus grande prévisibilité dans l'acheminement de l'aide.

La Slovénie renouvelle son appel en faveur de l'application intégrale des résolutions 2712 (2023), 2720 (2023)

et 2728 (2024), ainsi que des mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice le 26 janvier et le 28 mars. Nous appelons au plein respect du droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Nous soulignons une fois de plus la nécessité de garantir l'application du principe de responsabilité. Nous partageons les préoccupations exprimées par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme concernant la découverte de charniers sur le site des hôpitaux Chifa et Nasser.

Je l'ai dit à huis clos et je le répète : les images et les nouvelles en provenance de Gaza nous hanteront. Elles nous hanteront en tant qu'individus siégeant au Conseil et en tant que Conseil lui-même. Il n'y a qu'un seul moyen de remédier correctement à la situation. C'est pourquoi nous appelons une nouvelle fois à un cessez-le-feu immédiat, à la libération des otages et à la levée de tous les obstacles à l'aide humanitaire. Cela doit être suivi d'un engagement sincère en faveur d'un processus politique.

**M<sup>me</sup> Baeriswyl** (Suisse) : Comme mes collègues, je voudrais commencer par remercier la Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, de son rapport et de son engagement. Quatre mois ont passé depuis l'adoption de la résolution 2720 (2023). Quatre mois durant lesquels elle a déployé tous les efforts possibles pour coordonner l'acheminement de l'aide à la population civile, alors que nous faisons face et nous continuons à faire face à une catastrophe humanitaire à Gaza.

Le Secrétaire-général l'a dit en début d'année :

« l'acheminement de l'aide humanitaire ne consiste pas à compter les camions. Il s'agit de veiller à ce qu'une aide en quantité suffisante et de qualité adéquate parvienne aux personnes qui en ont besoin » (S/PV.9534, p. 3),

tel que l'exige le droit international humanitaire. À cette fin, nous attendons des parties qu'elles mettent enfin pleinement en œuvre les résolutions contraignantes que le Conseil a adoptées depuis les actes de terreur du Hamas le 7 octobre, que la Suisse a fermement condamnés. Il en va de même de l'ordonnance de la Cour internationale de Justice, selon laquelle Israël doit prendre sans délai toutes les mesures nécessaires et effectives, en étroite coopération avec l'ONU, pour assurer – sans restriction et à grande échelle – la fourniture des services de base et de l'aide humanitaire requis de toute urgence à la population. Le Conseil doit faire respecter les résolutions qu'il a lui-même adoptées. Les effets attendus immédiatement ont été soulignés

maintes fois : la protection effective de la population civile, la mise en place d'un cessez-le-feu, l'accès humanitaire à la population dans le besoin, et la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Nous devons insister de manière tout aussi urgente pour une désescalade régionale.

À défaut, chaque jour engendrera de nouvelles victimes civiles. La perspective d'une offensive militaire d'envergure à Rafah est inacceptable, car elle aggraverait encore la situation de la population civile en proie aux déplacements, aux hostilités, aux épidémies et à la famine.

Le Conseil de sécurité doit insister pour que les parties mettent en œuvre immédiatement leurs obligations de droit international. L'utilisation de la famine comme méthode de guerre est strictement interdite par le droit international humanitaire et constitue un crime de guerre.

Tous les acteurs humanitaires à Gaza, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, doivent pouvoir accéder à la population dans le besoin de manière sûre et sans entrave. Pour ce faire, l'aide humanitaire doit pouvoir être acheminée par tous les points de passage, puis distribuée dans toute la bande de Gaza, en particulier dans le nord. Les informations selon lesquelles l'aide acheminée à Gaza a atteint hier son plus haut niveau depuis le 7 octobre sont encourageantes. Cela est toutefois de loin insuffisant et les efforts doivent être intensifiés.

Nous rappelons que les entraves arbitraires à l'accès humanitaire sont également interdites par le droit international humanitaire, à l'instar des attaques dirigées contre le personnel, les installations et le matériel humanitaires. Le personnel onusien, humanitaire et médical, ainsi que les infrastructures de l'ONU et d'autres organisations humanitaires doivent être strictement protégés. Il est impératif que le Conseil s'exprime sur cette problématique au-delà de contextes spécifiques. La Suisse est en contact avec tous les membres du Conseil sur un projet de résolution à cet égard.

Enfin, la Suisse appelle à ce que des enquêtes indépendantes soient menées sur toutes les violations du droit international humanitaire commises au Proche-Orient. Les auteurs de toutes ces violations doivent être amenés à rendre des comptes.

Je le répète : la mise en œuvre immédiate des résolutions du Conseil, un cessez-le-feu, l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza de manière sûre, rapide et sans entrave ainsi que la libération des otages doivent être notre priorité. En tant que membres du Conseil de sécurité, nous devons redoubler d'efforts pour y parvenir le plus rapidement possible

et pour éviter à tout prix une escalade régionale encore plus grave. C'est une condition *sine qua non* si l'on veut redonner aux populations la perspective d'un avenir pacifique où elles pourront vivre dans la dignité et la sécurité.

La Suisse reste prête à soutenir les efforts qui peuvent faire renaître l'espoir de paix à travers une solution avec deux États démocratiques, Israël et Palestine, vivant côte à côte, en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, basées sur les frontières de 1967, y compris avec Gaza en tant que partie intégrante d'un État palestinien.

**M. Yamazaki** (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, Coordonnatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, de son exposé édifiant.

La situation actuelle à Gaza, qui a commencé il y a 200 jours avec les attaques terroristes barbares perpétrées par le Hamas et d'autres groupes, a donné lieu à des destructions sans précédent et à une catastrophe humanitaire. Près de la moitié de la population de Gaza, soit environ 1,1 million de personnes, sera bientôt dans la phase la plus grave de la famine. Il y a une grave pénurie de produits de première nécessité, notamment d'eau potable, de nourriture, d'abris et de médicaments. On ne saurait assez le souligner, la crise à Gaza est extrêmement grave.

Face à ce lourd défi, nous saluons vivement les efforts inlassables déployés par M<sup>me</sup> Kaag pour simplifier et accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire à Gaza en proposant un mécanisme des Nations Unies à cette fin, conformément à la résolution 2720 (2023). Nous appuyons pleinement le rôle que le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est appelé à jouer à cet égard.

Le Japon souligne la nécessité urgente d'améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire vers et dans la bande de Gaza. Nous demandons à Israël de rouvrir les points de passage terrestres, en particulier le point de passage de Kerem Shalom, afin de garantir l'acheminement régulier de l'aide. Les routes terrestres et d'autres points d'entrée dans la bande de Gaza sont d'une importance vitale, car il n'y a pas d'autre option viable. Nous sommes également favorables à l'ouverture d'un couloir maritime pour que l'aide parvienne aux personnes qui en ont besoin. Par ailleurs, le Japon reprend à son compte et appuie les appels en faveur du renforcement de la protection des travailleurs humanitaires.

L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) joue un rôle central dans les opérations

humanitaires dont Gaza a désespérément besoin, et rien ne saurait remplacer ses fonctions essentielles. À cet égard, nous saluons le rapport final et les recommandations du groupe d'examen indépendant et nous espérons que l'UNRWA s'attachera à mettre en œuvre ces recommandations. Le Japon a repris son financement à l'UNRWA le 2 avril et a déjà déboursé environ 35 millions de dollars depuis lors. En outre, nos premières contributions en nature à l'UNRWA depuis la reprise du financement seront livrées en Égypte au début de mai.

Enfin, le Conseil de sécurité a adopté le mois dernier la résolution 2728 (2024), exigeant un cessez-le-feu immédiat à Gaza. Cela ne s'est toutefois pas concrétisé et la crise humanitaire continue de sévir. Un cessez-le-feu est un élément essentiel pour améliorer la situation humanitaire à Gaza tout en préparant le terrain pour les futurs efforts de reconstruction. Le Japon exprime donc son appui sans faille aux efforts diplomatiques sérieux déployés par les États-Unis, l'Égypte et le Qatar pour obtenir une cessation des hostilités et la libération des otages. Nous les remercions de leurs efforts inlassables. Nous réitérons notre appel à toutes les parties concernées pour qu'elles parviennent à un accord sans plus tarder.

**M. de Rivière (France) :** Je remercie M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, pour son exposé. La France appelle à la mise en œuvre complète des résolutions 2712 (2023) et 2720 (2023).

L'exposé de M<sup>me</sup> Kaag confirme l'état catastrophique de la situation humanitaire à Gaza. Deux millions de personnes manquent de tout. Le nombre de victimes civiles ne cesse d'augmenter. La famine s'installe. Dans ce contexte, il est indispensable que l'aide corresponde à l'ampleur des besoins.

Elle doit pouvoir emprunter tous les points de passage nécessaires. La France a pris note des mesures annoncées par le Gouvernement israélien et elle l'appelle à les mettre en œuvre sans délai et à prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'une aide massive parvienne à l'ensemble de la bande de Gaza. Cela implique l'ouverture de tous les points de passage et la délivrance de toutes les autorisations nécessaires. La France salue les efforts des partenaires régionaux, en particulier l'Égypte et la Jordanie, visant à permettre un acheminement plus substantiel de l'aide, ainsi que l'ouverture d'un corridor maritime depuis Chypre.

La France poursuit sa mobilisation. Elle soutient l'opération « Grain from Ukraine », qui permettra au Programme alimentaire mondial de livrer du blé ukrainien

à la population civile de Gaza, et elle soutient une livraison additionnelle d'aide alimentaire par le Programme alimentaire mondial dans le nord de la bande de Gaza.

Il est indispensable de lever tous les obstacles opposés à l'accès humanitaire. Israël doit permettre un accès immédiat, sûr et sans entrave, comme demandé par la Cour internationale de Justice. Il ne suffit pas de compter le nombre de camions qui entrent à Gaza chaque jour, mais bien de s'assurer que ceux-ci soient chargés des marchandises nécessaires. L'aide doit non seulement parvenir dans la bande de Gaza mais également pouvoir circuler à l'intérieur de celle-ci, et être distribuée de manière sûre. L'entrave à l'acheminement des secours peut constituer un crime relevant de la compétence de la Cour pénale internationale. Il existe encore de nombreuses restrictions quant aux objets et denrées qui peuvent entrer dans Gaza, en particulier pour les infrastructures de santé mais aussi pour l'eau, l'assainissement et le traitement des déchets.

La protection des travailleurs humanitaires doit être garantie en toutes circonstances. Le droit de la guerre et les principes humanitaires de précaution et de proportionnalité dans la conduite des hostilités doivent également être respectés. La France appelle tous les acteurs à garantir l'efficacité des mécanismes de déconfliction.

La France exige la pleine mise en œuvre des résolutions du Conseil, à commencer par la libération de tous les otages. Il est nécessaire de parvenir à un cessez-le-feu immédiat et durable et garantir la protection des civils. Nous ne sommes pas confrontés à une catastrophe naturelle. Cesser les combats, c'est la meilleure façon de résoudre la crise humanitaire. La France redit sa ferme opposition à une offensive terrestre à Rafah, qui entraînerait d'innombrables victimes civiles et un désastre humanitaire.

Il est essentiel que le Conseil de sécurité s'engage résolument dans la voie d'une résolution du conflit et pose les bases d'un règlement politique. La solution des deux États est la seule qui puisse assurer aux Israéliens et aux Palestiniens la paix et la sécurité auxquelles ils aspirent. La France est activement mobilisée en ce sens, et elle reste convaincue du rôle central que le Conseil de sécurité doit jouer.

Le projet de résolution que nous avons soumis aux membres du Conseil, qui aborde tous les volets de la crise, s'inscrit dans cette perspective. J'appelle tous les membres du Conseil à le soutenir.

**Le Président (parle en anglais) :** Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de Malte.

Je remercie tout d'abord M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction pour Gaza, de son exposé instructif.

Quatre mois après l'adoption de la résolution 2720 (2023), nous déplorons qu'il n'y ait pas eu d'augmentation notable de l'aide humanitaire fournie par l'Organisation à Gaza, en termes de quantité et de prévisibilité. Malte appelle une fois de plus à l'application, dans les meilleurs délais, des résolutions pertinentes du Conseil concernant la nécessité d'un cessez-le-feu urgent, la libération de tous les otages et la facilitation de l'acheminement vers et dans la bande de Gaza d'une aide humanitaire dont la population a désespérément besoin.

Face à ces conditions humanitaires catastrophiques, Malte est profondément déçue par le blocus injustifié de l'acheminement de l'aide vers et dans la bande de Gaza. La famine s'est emparée du nord de la bande de Gaza, et le reste de la population est aujourd'hui en situation d'insécurité alimentaire comme nulle part ailleurs au monde. Plus de 34 700 Palestiniens ont été tués à Gaza, dont une grande majorité de femmes et d'enfants. En outre, comme l'a rappelé le Secrétaire général, des informations continuent de nous parvenir concernant l'utilisation à Gaza de systèmes expérimentaux de ciblage par intelligence artificielle, aux effets dévastateurs. La semaine dernière, le Conseil s'est réuni pour discuter du caractère irremplaçable de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (voir S/PV.9607). Sans l'Office, il ne peut y avoir de fourniture d'aide digne de ce nom à Gaza. Nous avons également pris note du rapport final concernant sa neutralité, qui a établi que l'UNRWA disposait de mécanismes importants pour assurer le respect de la neutralité et réagir aux violations de celle-ci, et nous saluons son engagement à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport. Cependant, l'UNRWA et, de fait, toute l'aide humanitaire à Gaza continuent d'être entravés. En ces temps difficiles, nous devons éviter de politiser le travail des acteurs humanitaires et de saper la légitimité de l'ONU à Gaza. Nous dénonçons et condamnons également le nombre stupéfiant de travailleurs humanitaires et membres du personnel des Nations Unies qui ont été tués à ce jour par Israël dans le cadre de ce conflit. Il faut absolument veiller à ce que des enquêtes approfondies et transparentes soient menées pour chaque cas et débouchent sur l'application du principe de responsabilité.

Le système de notification humanitaire et de déconfliction en place doit être respecté. Or, nous assistons au contraire à la destruction d'hôpitaux et au bombardement de convois d'aide. Nous nous faisons également l'écho de l'appel du Secrétaire général en faveur d'une enquête crédible et indépendante sur les récentes informations

concernant la présence de charniers à l'hôpital Nasser de Khan Younés et à l'hôpital Chifa de la ville de Gaza. Les ordonnances en indication de mesures conservatoires rendues par la Cour internationale de Justice le 26 janvier et le 28 mars, notamment celles concernant l'acheminement de l'aide humanitaire à et dans Gaza, doivent être respectées. Bien que Malte salue les tentatives en cours d'acheminer l'aide à Gaza par d'autres voies, principalement aériennes et maritimes, l'accès par voie terrestre constitue la seule modalité d'aide appropriée à même de mettre fin immédiatement et globalement à la crise humanitaire. Nous jugeons encourageantes les promesses du Gouvernement israélien concernant l'ouverture du port d'Ashdod et du point de passage d'Erez à l'aide humanitaire. Nous réitérons notre appel au maintien et au renforcement de ces mesures afin de répondre à la terrible situation sur place.

Nous prenons acte du fait que huit camions du Programme alimentaire mondial sont entrés par le port ces derniers jours, mais ce volume est insignifiant par rapport aux besoins humanitaires, par rapport à ce qui a été demandé et à ce qui a été promis. Israël doit faire beaucoup plus pour respecter ses obligations juridiques en tant qu'État Membre, partie au conflit et Puissance occupante. Il s'agit notamment d'ouvrir les points de passage pour permettre l'entrée de l'aide à Gaza et dans l'enclave en toute sécurité. L'ONU doit être autorisée à intensifier son action à Gaza de manière utile et fondée sur des principes. L'acheminement de l'aide ne doit pas faire partie des négociations politiques.

Pour terminer, nous réaffirmons notre appui au travail de l'ONU, à M<sup>me</sup> Kaag et à son équipe. Malte continuera d'insister sur la nécessité d'une augmentation massive de l'aide pour répondre aux besoins de celles et ceux qui souffrent des conditions catastrophiques qui règnent actuellement à Gaza.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

**M. Miller** (Israël) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, nous souhaitons remercier M<sup>me</sup> Kaag, Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire et de la reconstruction, de son exposé et de son important travail sur le terrain. Depuis la nomination de M<sup>me</sup> Kaag au poste de Coordinatrice de haut niveau de l'action humanitaire à la suite de l'adoption de la résolution 2720 (2023), Israël fait tout son possible pour lui apporter, ainsi qu'à son équipe, le plus haut niveau de soutien et de coopération. Nous apprécions grandement le dialogue en cours avec elle, qui est bien sûr essentiel pour encourager les

efforts très importants dans le domaine humanitaire. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec M<sup>me</sup> Kaag et son équipe.

Malgré les immenses obstacles rencontrés sur le terrain depuis le 7 octobre 2023, Israël a continué d'accroître et d'intensifier son appui aux efforts humanitaires et a trouvé des solutions inventives en dépit de circonstances extrêmement complexes et difficiles, notamment et surtout, les actions du Hamas qui entravent et contrecarrent ces initiatives. Nos efforts continus ont néanmoins permis d'obtenir des résultats substantiels sur le terrain, avec une augmentation remarquable du volume et des quantités d'aide au cours des derniers mois. En ce qui concerne le flux quotidien d'aide dans la bande de Gaza, ces dernières semaines, entre 300 et 400 camions transportant de l'aide et des produits de première nécessité ont été inspectés et autorisés à entrer à Gaza par les autorités israéliennes. Depuis le 7 octobre, plus de 25 000 camions, transportant près de 500 000 tonnes d'aide, ont pu accéder à la bande de Gaza. Il importe de noter que le nombre de camions inspectés et autorisés à rentrer au cours des dernières semaines est nettement supérieur à celui des mois précédents, ce qui a été rendu possible par les efforts continus des autorités israéliennes pour accroître l'activité des points de passage de Kerem Shalom et de Nitzana. Nous avons également annoncé récemment l'ouverture du point de passage de la porte 96, qui est utilisé pour l'accès humanitaire direct à la partie nord de la bande de Gaza, et nous déciderons bientôt de l'ouverture d'un autre itinéraire qui permettra d'acheminer davantage d'aide depuis Ashdod et d'autres endroits.

En outre, ces derniers jours, un nombre croissant de camions d'aide ont emprunté l'itinéraire passant par la Jordanie. Cette voie, connue sous le nom de voie jordanienne, coordonnée conjointement par Israël et le Royaume de Jordanie, permettra à 100 camions militaires jordaniens d'entrer à Gaza trois jours par semaine. Ces camions viendront s'ajouter aux camions d'aide de l'ONU qui emprunteront également cet itinéraire trois jours par semaine. La semaine dernière, un nombre record de 200 camions a transité par la Jordanie, et nous nous attendons à ce que ce nombre soit encore plus élevé à l'avenir.

La mise en place d'infrastructures vitales est également en cours. Israël souhaite profiter de cette occasion pour remercier les nombreux pays et organisations qui participent à la mise sur pied d'hôpitaux de campagne et d'hôpitaux maritimes flottants, y compris ceux qui sont actuellement en phase finale de construction. Israël est prêt à fournir tout appui supplémentaire nécessaire dans ces domaines, y compris pour le transfert de patients vers des pays tiers et pour les ambulances entrant à Gaza.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau et l'accès à l'eau, Israël a récemment réparé deux nouvelles conduites de pompage essentielles : la conduite de Nahal Oz, qui alimentera en eau le nord de la bande de Gaza, et la deuxième conduite de Bani Souheila. À cet égard, le soutien récent d'Israël à la réactivation des puits dans le nord de la bande est également un aspect important. En début de semaine, quatre camions-citernes de gaz de cuisine et quatre de carburant destinés au fonctionnement des infrastructures essentielles sont entrés dans la bande de Gaza. Nous signalons également que 25 boulangeries sont actuellement opérationnelles à Gaza, fournissant plus de 3 millions de pains, petits pains et pitas par jour. En outre, rien qu'en mars et avril, environ 7 000 colis ont été largués par voie aérienne à Gaza, dont plus de 1 600 étaient spécifiquement destinés à la partie septentrionale de la bande de Gaza.

Ces mesures et d'autres ont toutes été rendues possible grâce aux engagements pris par les autorités israéliennes en faveur des efforts humanitaires, ainsi qu'à leur coordination et leur travail conjoint avec différents partenaires dans la région et au-delà. À cet égard, Israël se félicite des efforts colossaux que déploient les États-Unis sur le front humanitaire, qui sont dirigés sur le terrain par M. David Satterfield.

Israël a clairement intensifié ses efforts, comme le confirment également des sources externes, mais il est indispensable que l'ONU renforce elle aussi ses capacités. Alors qu'un nombre croissant de camions sont inspectés et autorisés à entrer du côté israélien, nous sommes préoccupés par le fait que les fournitures ne sont pas toujours distribuées rapidement dans la bande de Gaza. Comme cela a été rapporté récemment, actuellement, le principal problème n'est pas d'acheminer l'aide à Gaza, mais plutôt de la distribuer dans la bande. Malheureusement, ces derniers temps, nous avons vu à plusieurs reprises un grand nombre de camions transportant de l'aide qui, après avoir été inspectés et autorisés à entrer à Gaza par Israël, ont dû attendre du côté gazaouite au point de passage de Kerem Shalom. Ils ont attendu là pendant des jours sans que l'ONU ne s'occupe d'eux. Certains jours, près de trois fois la quantité d'aide entrant a été laissée entassée du côté gazaouite, et sa distribution a donc été retardée. Les camions, dont le nombre est allé jusqu'à plusieurs centaines, ont finalement été pris en charge du côté gazaouite, mais ces situations créent des goulets d'étranglement au point de passage et les insuffisances logistiques entravent le flux des livraisons. L'ONU doit trouver des solutions à ce déficit logistique. Elle doit notamment étendre ses heures d'activité, accroître le nombre de camions et organiser davantage de convois vers le nord de Gaza, d'autant plus que les cas de pillage ont récemment diminué dans cette zone.

Alors que nous discutons dans cette salle des efforts humanitaires, qui sont en effet extrêmement importants, nous ne pouvons pas rester silencieux devant l'exemple d'injustice humanitaire le plus horrible : les 133 otages détenus par le Hamas et d'autres groupes terroristes depuis le 7 octobre. Si le Conseil attend d'Israël qu'il redouble d'efforts et fasse sa part pour acheminer l'aide humanitaire dans la bande de Gaza, il doit lui aussi redoubler d'efforts et exiger qu'il soit enfin mis un terme à cette horreur, qui dure depuis plus de six mois. Il est regrettable que le Conseil ne puisse pas porter secours aux otages et à leurs familles. Nous sommes ici pour rappeler que les otages ont été privés de toute aide humanitaire de base par les monstrueux terroristes qui les ont enlevés. Israël fera tout pour les ramener chez eux, et le Conseil doit lui aussi se montrer à la hauteur de la tâche.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Kaag, pour qu'elle réponde aux observations et aux questions formulées.

**M<sup>me</sup> Kaag** (*parle en anglais*) : Il me semble qu'il y avait trois questions. Je vais donc y répondre. Tout d'abord, en ce qui concerne le consentement accordé au mécanisme, dont s'est enquis le représentant de la Fédération de Russie, le mécanisme étant mandaté par le Conseil, il n'est donc pas un arrangement volontaire ou une option à la carte. Mais nous avons eu des discussions très étroites et constructives avec les autorités israéliennes, à tous les niveaux, concernant la mise en œuvre du mécanisme et les détails relatifs au système de notification, ainsi que la base de données, et nous entendons bien le rendre opérationnel, comme je l'ai dit. Nous comptons sur la coopération de tous pour assurer sa mise en œuvre car il a pour but de faciliter, d'accélérer et, évidemment, d'étayer les actions menées sur le terrain par les acteurs humanitaires. J'en ai également discuté à plusieurs reprises avec Mohammad Shtayyeh, alors Premier Ministre de l'Autorité palestinienne, ainsi qu'avec le Premier Ministre Mohammad Mustafa, et un certain nombre de ses hauts responsables. J'ai donc engagé un dialogue au plus haut niveau, tant en Israël qu'avec l'Autorité palestinienne, comme, naturellement, avec d'autres partenaires importants dans la région.

En ce qui concerne la note de cadrage, la proposition de financement qui a été effectivement envoyée aux

donateurs et aux États Membres le 15 mars évoquait des points de passage déjà ouverts. Toutefois, la lettre d'accompagnement de la note de cadrage indique que

« le mécanisme sera également en mesure de desservir des voies d'acheminement de l'aide vers Gaza et d'optimiser l'efficacité des itinéraires existants. »

Globalement, il servira donc de guichet unique pour faciliter l'acheminement des secours à Gaza par tous les points d'entrée actuels, et par d'autres que j'ai énumérés lorsque j'ai dit que les autorités israéliennes entendaient ouvrir de nouveaux points en plus de ceux qui sont ouverts depuis le 5 avril, les fonctions clefs étant assurées à Gaza. Conformément à ce mécanisme, pour les marchandises en provenance de Jordanie dans un premier temps, ainsi que pour celles destinées à Gaza via Erez, d'autres points de passage déjà ouverts et, je l'espère, de futurs accès au nord, ainsi que la voie maritime, seront utilisés.

En ce qui concerne la dernière question, sur la résolution 2720 (2023), il est clair qu'elle exige que le mécanisme soit utilisé pour vérifier le caractère humanitaire de l'aide. Toutefois, en toute logique, compte tenu de sa structure, le mécanisme pourra également servir pour des biens commerciaux à l'avenir, le moment venu, lorsqu'il s'agira de relèvement rapide et de reconstruction. Mais il est structuré de manière à se conformer à la formulation utilisée par le Conseil en matière d'aide humanitaire. Cela dépendra néanmoins des parties. Je tiens à souligner que la bande de Gaza a grand besoin de biens commerciaux. Les économies aussi bien formelle qu'informelle doivent être relancées, le tout conjugué à une aide pécuniaire. L'argent liquide manque actuellement dans la bande pour plusieurs raisons, or il est crucial pour contribuer à redonner une certaine dignité humaine aux civils de Gaza.

Je remercie vivement le Conseil de son appui, de son unité politique et de parler d'une seule voix, et nous continuerons, avec les équipes de l'ensemble du système des Nations Unies, de faire tout notre possible pour répondre aux attentes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Kaag de ses précisions.

*La séance est levée à 18 h 5.*